|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|

|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
| Une image contenant texte  Description générée automatiquement |

 |

 |
|

|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
|  |

 |

|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **Courrier aux notaires de Savoie et à leur chambre professionnelle**                                                                                                     le 2 mail 2022Maitre Nous souhaitons à nouveau vous alerter sur la situation spécifique dans laquelle vous met le préfet de Savoie dans votre rôle d‘informateur du risque d’avalanche dans le cadre de transactions immobilières en zones de montagne urbanisées que vous pouvez effectuer dans une des 41 communes du département de Savoie.(liste:<https://www.facebook.com/airapasso/videos/4731987266839169>**)**Vous savez que depuis le 28 septembre 2015, date de la publication du Guide Méthodologique avalanches, officialisé par une « instruction gouvernementale », doivent être cartographiées les avalanches d’occurrence pluri centennales (jusqu’à 300 ans) qui, de ce fait, doivent figurer tant sur les cartes d’aléas que sur les cartes règlementaires des PPR A. Ce que vous savez, c’est que ce signalement n’a pas été fait en Savoie, contrairement à la Haute-Savoie, par négligence ou opposition des préfets successifs.Et, pourtant, ces secteurs sont connus et signalés, à la demande de l’Etat, par l’INRAE (ex CEMAGREF) sous forme de SSA H (sites sensibles aux avalanches en zones habitées) sur le site Ils sont classés en "forts ou douteux". La conséquence en est que certains acquéreurs risquent de découvrir, une fois devenus propriétaires, que leur bien est concerné par un risque d’avalanche exceptionnelle susceptible de détruire leur logement mais, plus grave encore, de tuer leurs occupants. C’est ce qui est arrivé à Val d’Isère en 1970 (39 victimes), à Montroc-Chamonix (12 victimes dans 5 chalets détruits, les 12 autres étant, deux jours avant les vacances scolaires, encore inoccupés…). Nous voudrions attirer votre attention sur la responsabilité professionnelle que vous pourriez encourir en cas de nouveau drame s’il s’avérait que vous n’aviez pas informé votre client de cette éventualité.  Sans connaître le lieu précis du danger, vous n'êtes pas sans ignorer que le secteur urbanisé dans lequel il se situe ( leurs noms sont explicitement indiqués dans le fichier ci-dessous), est dangereux puisque la cartographie de ces secteurs n’a toujours pas été modifiée. Par exemple, 38 secteurs à Val d'Isère, et 18 à Tignes. Pour illustrer ce propos, prenons l’exemple d’un responsable de secteur de la SNCF, qui, sachant qu’un aiguillage ne fonctionne pas (il en a été averti mais sans savoir duquel il s’agit) ne prendrait pas la décision immédiate de lancer un contrôle généralisé et, en attendant, de mettre à l’arrêt les trains en circulation.Ou, pour un exemple plus récent, un fabricant de produits alimentaires dont certaines produits se sont montrés avariés et qui ne rappellerait pas l’ensemble de cette ligne de production. Pour vous faciliter votre rôle et votre devoir d’information auprès de vos clients, nous vous adressons pour le département de la Savoie, la liste de SSA H fortes et douteuses, pour chacune des communes, ce qui vous permettra de signaler ce risque potentiel à vos clients.**ftp://avalanchesftp.grenoble.cemagref.fr/SSA/SSA\_Classement/SSA\_Bilan\_Classement\_73.pdf.**Sans doute jugerez-vous utile, par ailleurs, directement ou par le biais de votre chambre professionnelle, de vous inquiéter de cette question auprès du préfet de Savoie, parfaitement au courant de ce sujet.L’AIRAP, de son côté, poursuit sa politique d’information sur ce sujet, soucieuse que n’arrive pas à d’autres ce qui est arrivé à certains à Val d’Isère et Montroc. Nous nous tenons, bien sûr, à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter.Nous vous prions d’agréer, Maitre l’expression de nos salutations distinguées.de la part du Bureau de l'AIRAP                                      le président                                                                                        Jean-Claude BourdaisJean-Guy-Cuvelier                                        Gilbert DelaunayFenvac (Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs)Jacques GuespereauYves MeynialCopie:- préfet de Savoie et DDT          - Ministère de la transition écologique                     |

 |

 |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| Une image contenant neige, ciel, extérieur, montagne  Description générée automatiquement |
| Drame à Montroc-Chamonix en secteur d'avalanches non signalé par l'Etat.  17 chalets détruits en février 1999- 5 seulement étaient occupés. Il n'y a eu que...12 victimes. 2 jour après, début de vacances scolaires, il y en aurait eu une cinquantaine.Depuis, les cartes d'avalanches ont été modifiées à Chamonix.A Val d'Isère, 39 victimes en 1970. Là, les cartes d'avalanches n'ont toujours pas été modifiées pour avertir du danger les occupants résidant en secteurs d'avalanches exceptionnelles. Grave négligence du préfet et de ses services, pourtant parfaitement au courant de leurs obligations. |

 |

 |